

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité et comptes 2019 de la Fondetec.

Rapport de M^{me} Joëlle Bertossa.

Ce rapport d'activité a été renvoyé à la commission des finances le 8 septembre 2020. Il a été traité, sous la présidence de M. Omar Azzabi, le 3 février 2021. Les notes de séance ont été prises par M. Xavier Stern, que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

Séance du 3 février 2021

Audition de M. Antoine Fatio, directeur de la Fondetec, accompagné de M^{me} Rosalia Correia, responsable des finances de la Fondetec

M^{me} Correia commence la présentation avec l'annonce d'un actif à 7 702 565,40 francs, un peu plus élevé par rapport à 2018. Dans l'actif, il y a d'abord le patrimoine financier. Celui-ci est composé du compte 100, «Disponibilité et placements à court terme», les avoirs auprès des comptes postaux essentiellement et des banques cantonales. L'actif est également composé du compte 101, «Créances», qui comprend les soldes des débiteurs locations, et les concourants auprès des assurances sociales. Les comptes 102 et 10-71 sont les comptes débiteurs, une partie à court terme, exigible à un an ou moins, et une à long terme, plus d'un an.

Si on prend le 102 et le 10-71 cela représente le montant des débiteurs brut pour 7 516 647,70 francs, ce à quoi il faut déduire une provision de 1 265 750 francs, pour obtenir le montant des débiteurs net de 6 250 897,70 francs (addition du compte des prêts à court terme plus les prêts à long terme). On voit une petite augmentation des débiteurs par rapport à 2018.

Le compte 104, «Actifs de régularisation» correspond aux charges payées d'avance à hauteur de 24 003,95 francs et des produits à recevoir de 11 756 francs. Le 107 et le 10-79 sont deux garanties de loyers (une par étage) pour les locaux à la rue Hugo-de-Senger.

Concernant le patrimoine administratif, il s'agit essentiellement des immobilisations de la Fondetec. Tout ce qui est corporel, le mobilier, l'informatique, les travaux, etc. Ce sont des valeurs nettes, dont les amortissements ont déjà été déduits. Les immobilisations incorporelles sont essentiellement tous les logiciels et développements d'outils, à savoir la plateforme et autres outils. Ce poste a sensiblement augmenté par rapport à 2018 puisque des développements ont été faits.

Au niveau du passif, il s'agit du compte 200, «Engagements courants», tout ce qui était dû auprès de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) et de certaines charges courantes. Ensuite il y a le compte 204, «Passifs de régularisation». C'est transitoire, ce sont des charges à payer, et il y a des produits à recevoir à hauteur de 3058,87 francs. Les capitaux propres ont augmenté de deux millions de francs. C'est le montant versés par la Ville de Genève en 2019. Le résultat annuel est à mettre en lien avec le budget de 1 695 139 francs. Il y a donc une différence positive, les charges en moins, de 230 820,39 francs.

Concernant le compte de résultats, il faut distinguer trois activités. D'abord l'activité de soutien, tout ce qui est financement et prêts. Ensuite l'activité hébergement et enfin l'activité conseil. Le soutien représente 80% des charges, et les deux autres 10% chacune.

Les charges d'exploitation sont le compte 30 «Charges de personnel» où sont comptabilisés les jetons à hauteur de 70 693 francs, les salaires bruts à hauteur de 715 368,85 francs et des cotisations patronales à hauteur de 169 921,75 francs. Il faut ajouter d'autres charges de personnel, formation ou autres, à hauteur de 23 622,97 francs. Cela correspond à 6,4 équivalents temps plein (ETP). Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation sont toutes les charges, comme celles de matériel et de fournitures, les frais de chauffage et d'électricité, des prestations de service de tiers, des honoraires, les loyers locaux, leasing, maintenance, frais de bureau, etc.

Les amortissements sont tout ce qui est corporel et incorporel. Il y a 62 944,15 francs pour tout ce qui est mobilier, travaux, etc. et 8187,65 francs pour tout ce qui est logiciel d'amortissement. Concernant les revenus d'exploitation, donc les revenus divers, ils sont composés des frais d'inscription demandés aux clients pour tout ce qui est demande de crédit (400 francs par demande); des récupérations sur créance amortie (quand les débiteurs font faillite, la Fondetec récupère et des procédures de poursuites sont envoyées) et des plans de paiement mis à jour. Par rapport à ces créances amorties, la Fondetec a pu récupérer 63 133,70 francs.

Le montant des charges financières est constitué d'une dépréciation des prêts, donc une augmentation de la provision sur débiteurs et des pertes sur prêt. Pour cela, il faut que l'entreprise ait été déclarée en faillite. Il y a aussi les petites charges financières des comptes courants.

Par rapport à la provision sur débiteurs, la Fondetec suit une règle bien précise, à savoir que tout débiteur qui a un retard constaté supérieur ou égal à trois mois est intégralement provisionné. Cette règle est appliquée depuis déjà plusieurs années. Les revenus financiers sont des intérêts sur prêt et des produits de sous-location de l'activité pépinière. Le résultat annuel se clôture par un déficit

de 1 464 318,61 francs, ce qui fait 230 820,39 francs de différence positive par rapport au budget.

Un commissaire demande comment expliquer la différence entre 2018 et 2019 concernant les intérêts sur prêt dans les revenus financiers.

M^{me} Correia répond que c'est un ajustement de la provision. Il y a eu une augmentation de la provision. L'année passée il y a eu une diminution de la provision, ce qui crée automatiquement un revenu, mais c'est un revenu non financier. Il faut aussi mettre en lien avec les charges financières plus élevées. Parce qu'il y a aussi eu plus de pertes. Comme des débiteurs déjà provisionnés ont été amortis, automatiquement les provisions ont été diminuées, d'où cet écart.

Une commissaire demande quel est le taux d'intérêt sur les prêts en 2019.

M^{me} Correia répond que depuis plusieurs années la Fondetec applique un taux de 5% l'an net sans frais. Les intérêts sont calculés selon la méthode hambourgeoise. La Fondetec ne dit pas à ses clients quel montant ils doivent lui payer à titre d'intérêt. C'est au jour le jour. Si le client respecte son propre paiement, les intérêts seront dégressifs car c'est sur la base du solde ouvert. S'il décide de rembourser de manière anticipée, il va uniquement payer sur un, deux ou trois ans. La Fondetec ne pratique pas de commission, de frais ou autre. De toute façon les paiements sont dégressifs. Le fait de payer au plus juste incite aussi les gens à payer de manière anticipée s'ils ont des rentrées suffisantes.

Un commissaire demande si les amortissements et intérêts sont cumulés.

M^{me} Correia répond que les intérêts sont calculés sur le solde ouvert. Quand on va faire un crédit à la banque, généralement ils disent déjà ce qu'il faut payer comme taux d'intérêt de manière mensuelle, ce qui n'est pas le cas pour la Fondetec. Cela va aussi dépendre de quand la Fondetec met des fonds à disposition. Elle libère aussi ses prêts en fonction d'un budget, car certains montants ne sont pas délivrés au même moment et cela a aussi un impact sur les intérêts.

Une commissaire demande quel est le pourcentage d'entreprises soutenues qui font faillite, si c'est fréquent et comment c'est géré.

M^{me} Correia répond que pour 2019 il s'agit de deux entreprises qui sont tombées en faillite.

M. Fatio ajoute que c'est un chiffre suivi avec beaucoup d'attention pour plusieurs raisons. D'abord parce que la Fondetec gère de l'argent public et il est nécessaire que cet argent revienne dans l'économie. Ensuite et surtout parce que le conseil de fondation a décidé il y a une année et demie de mesurer le taux de réussite de la Fondetec à cinq ans. Les statistiques genevoises disent qu'une entreprise sur deux ne dépasse pas les cinq ans. A la Fondetec, c'est entre 70 et

75% selon les années d'entreprises en démarrage, donc généralement des primo-entrepreneurs qui n'ont pas eu d'activité avant. Le taux d'échec est évidemment extrêmement important pour les entreprises en démarrage. La Fondetec est désormais à un taux de succès à cinq ans de 84%, ce qui veut dire que neuf entreprises sur dix passent le cap des cinq ans. Ils essaient d'améliorer ces résultats, et les leviers à disposition sont de deux ordres. Le premier est la sélection des projets. Plus ils parviendront à monter la barre au niveau des projets, et plus cette qualité va grandir. Le deuxième est dans le suivi et l'accompagnement des projets, et là un gros travail est fait pour être sûr de pouvoir mesurer de manière très fine quand un projet a des problèmes et être capable de l'aider et de lui amener des solutions où il en a besoin.

Un commissaire considère logique de facturer des intérêts à 5% puisqu'il faut simuler des conditions de marché et il n'y a pas de raison de s'écarter de ce taux. Il demande s'il y a des velléités pour moduler ce taux.

M. Fatio répond que c'est une décision qui est du ressort du conseil de fondation, et qu'il n'est pas forcément le mieux placé pour répondre. A sa connaissance, ce sujet n'est pas arrivé au conseil de fondation, mais ce sont des sujets dont ils peuvent discuter. Ils sont les seuls à afficher leur taux. Et quand on entend que la Confédération emprunte à des taux négatifs, 5% peut paraître très élevé à certains. Néanmoins, ils sont tout à fait dans les taux de marché si l'on regarde les commissions trimestrielles évoquées par M^{me} Correia et ils ne prennent pas 100% en compte le risque, car ils aident des entreprises en démarrage avec un risque plus élevé. Dans un système bancaire traditionnel, le risque est en corrélation avec le taux d'intérêt. Pour le moment la Fondetec a décidé d'être extrêmement transparente par rapport à son taux, et ce taux n'a pas bougé depuis des années.

Un commissaire demande combien de projets par an ils soutiennent par des prêts.

M. Fatio répond qu'ils mesurent cela en taxes d'inscription. Pour qu'un projet soit porté au conseil de fondation, il faut que les porteurs du projet s'acquittent de leur taxe d'inscription de 400 francs. Ils ont eu 63 taxes d'inscription en 2019; 53 décisions ont été prises par le conseil de fondation dont 27 positives, soit 2 735 000 francs. Il est intéressant de voir que le prêt moyen accepté en 2019 était de 6000 francs.

Une commissaire revient sur les taux d'intérêt et demande, étant donné que le taux n'a pas bougé à la Fondetec alors que les marchés n'ont pas arrêté de baisser, si le taux était trop bas il y a dix ans.

M. Fatio répond que l'on peut arriver à cette conclusion. Mais c'est une discussion à avoir avec le conseil de fondation. Si l'on compare avec la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), on va avoir une banque qui a le cautionnement à

100% de la FAE et qui prend des risques limités, et va se trouver entre 3,75 et 4,25. Ensuite il y a les frais mensuels ou trimestriels qui peuvent s'ajouter, de l'ordre de 0,25 par trimestre ou dans cet ordre de grandeur; cela rajoute donc à peu près 1%. Effectivement, il y a aussi les frais de la FAE qui viennent s'ajouter. Finalement, ils ne sont donc pas très loin d'organismes similaires. Mais ils estiment que c'est important d'avoir la transparence d'afficher les taux.

Votes

Le rapport d'activité D-32.9 ainsi que le projet de délibération PRD-288 sont approuvés à l'unanimité de la commission des finances.

Projet de délibération du 3 février 2021 de la commission des finances: «Approbation des comptes 2019 de la Fondetec».

PROJET DE DÉLIBÉRATION PRD-288

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2019, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2019, le tableau de financement, ainsi que le rapport de l'organe de révision du 20 juillet 2020 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).